

Points de repères pour réfléchir
la mise en œuvre de la
pluridisciplinarité en

**Dans les services santé au travail
de la MSA**

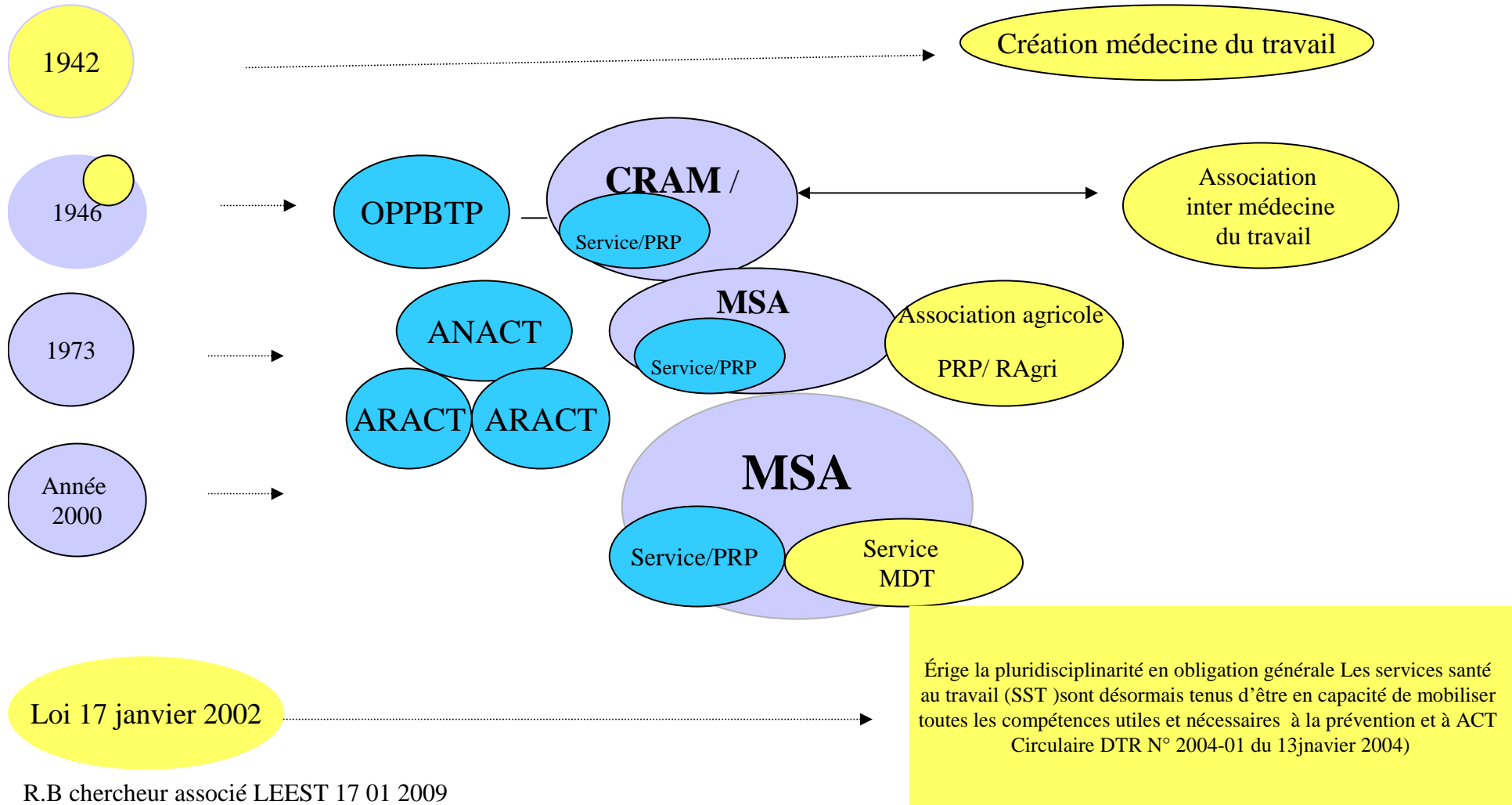
*Propositions de réflexion formulées par René Brunet comme chercheur associé
au LEEST Angers ; le 17 et 18 janvier 20089. Version du 18/01 09 19H.*

1° point de repère historique

replacer l'évolution des services santé au travail par rapport aux institutions de prévention

Institutions de PRP

Services de santé au travail
Du RG



2° point de repère:
quelles latitudes ont les services santé au travail pour exercer cette obligation et traduire la

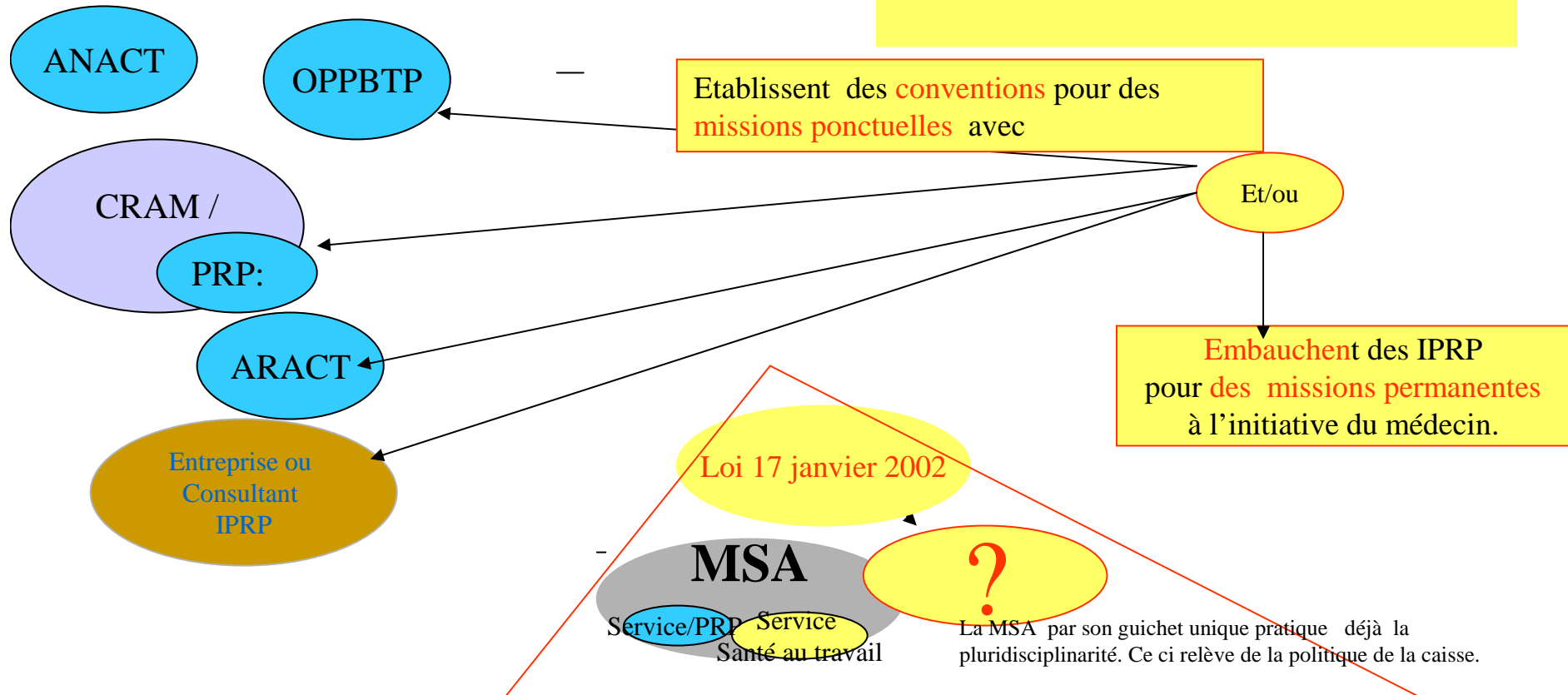
pluridisciplinarité:

Institutions de PRP

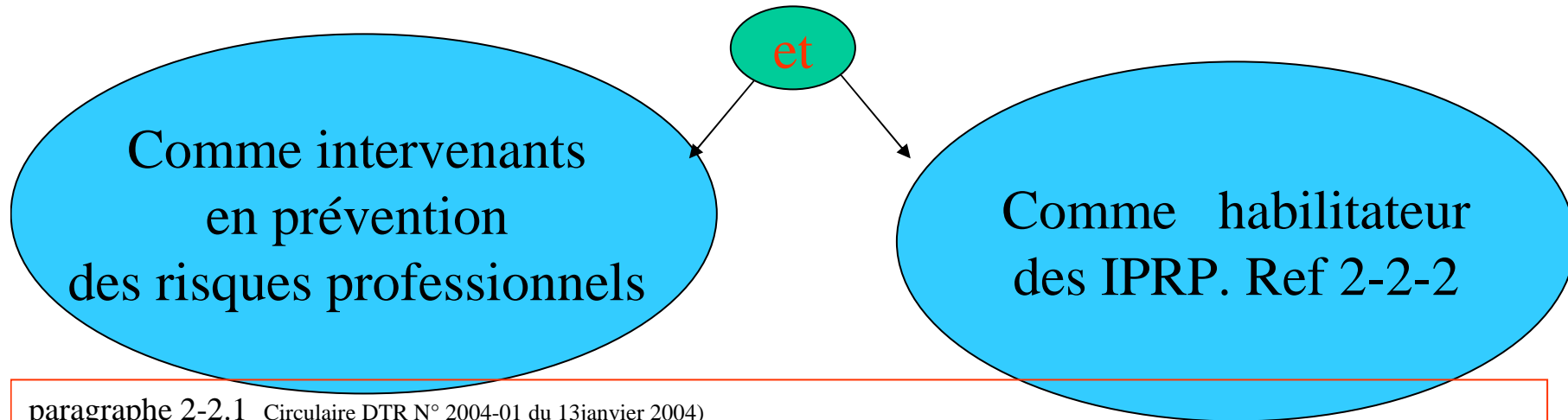
Services de santé au travail
Du RG

Loi 17 janvier 2002

Érige la pluridisciplinarité en obligation générale Les services santé au travail (SST) sont désormais tenus d'être en capacité de mobiliser toutes les compétences utiles et nécessaires à la prévention et à l'ACT (Circulaire DTR N° 2004-01 du 13 janvier 2004)



Les services PRP de la CRAM: OPPBTP; ARACT sont reconnus à double titre, mais pas de la MSA ?



paragraphe 2-2.1 Circulaire DTR N° 2004-01 du 13 janvier 2004)

dans un souci de qualité, le législateur a souhaité asseoir la pluridisciplinarité autour de 3 organismes experts en matière de prévention : les CRAM, les Aract, et l'OPPBTP..... Dans un souci d'efficacité, le législateur a souhaité décentraliser l'habilitation des intervenants en renvoyant aux structures régionales des organismes mentionnés.

Du fait de la compétence directe que leur a reconnu la loi, les 3 organismes peuvent être sollicités par les entreprises ou les SST, en qualité IPRP. **A ce titre leur intervention est rémunérée**

trois remarques :

1° **pourquoi** l'institution MSA était-elle absente des organismes de prévention précités alors que dans les faits elle exerce cette compétence? Est-il encore possible que la MSA puisse intervenir auprès du législateur pour faire reconnaître cette compétence de prévention, cette évidence?

2°: Les services SST peuvent faire valoir leurs compétences auprès des organismes mentionnés.

3° point de repère : comparons les intervenants des organismes de prévention et les IPRP.

qu'est ce qu'un IPRP? Circulaire N° 2004-01 du 13 01 2004 et qu'est ce qui différencie IPRP de intervenant en prévention des CRAM/OPPBTP/MSA et ARACT?

IPRP veut dire : intervenant pour la prévention des risques professionnels

**Intervenant PRP institution: Ingénieur contrôleur,
CRAM/OPPBTP/ Conseiller MSA**

qui

**IPRP est un intervenant
qui a reçu une habilitation.**

**Le conseiller PRP MSA est agréé par le
ministère de tutelle : agriculture**

Par qui

**Reconnu par un collège
OPPBTP/CRAM/ARACT (sauf MSA) jusqu'à ce jour).!**

Définis en CRAM variable en MSA
Mais parcours de formation interne importante

Critères de recrutement

une qualification particulière : diplôme d'ingénieur – ou 2 ans études supérieurs en SST, ou bac plus 3 en sciences ou sciences humaines et liées au travail
Expérience professionnelle acquise dans le champ de la PRP et minimum 3 ans

En MSA Répond au PPSST(Et non uniquement aux demandes des chefs d'entreprises)
Répond commandes institutions MSA (promouvoir PRP Jeunes exploitants, atexa,...enquête AT/MP/ fauteinexcusable) rôles Animer et intervenir en expert.

Étendues des missions

Répond aux demandes des médecins du travail, du chef d'entreprise du CHSCT dans la cadre de la pluridisciplinarité
Public entreprises salariés (intervient sur demande en exper

S'inscrit dans les missions de la MSA qui vise à promouvoir la PRP par des offres de services en cohérence avec tous les publics concernés

1° analyse

S'inscrit dans l'obligation de pluridisciplinarité faite aux services de santé. Elle oriente l'IPRP À exercer une expertise.

**4° point de repère différences et points communs
les missions des intervenants des organismes de préventions
sont plus larges que ceux dédiés aux IPRP.**

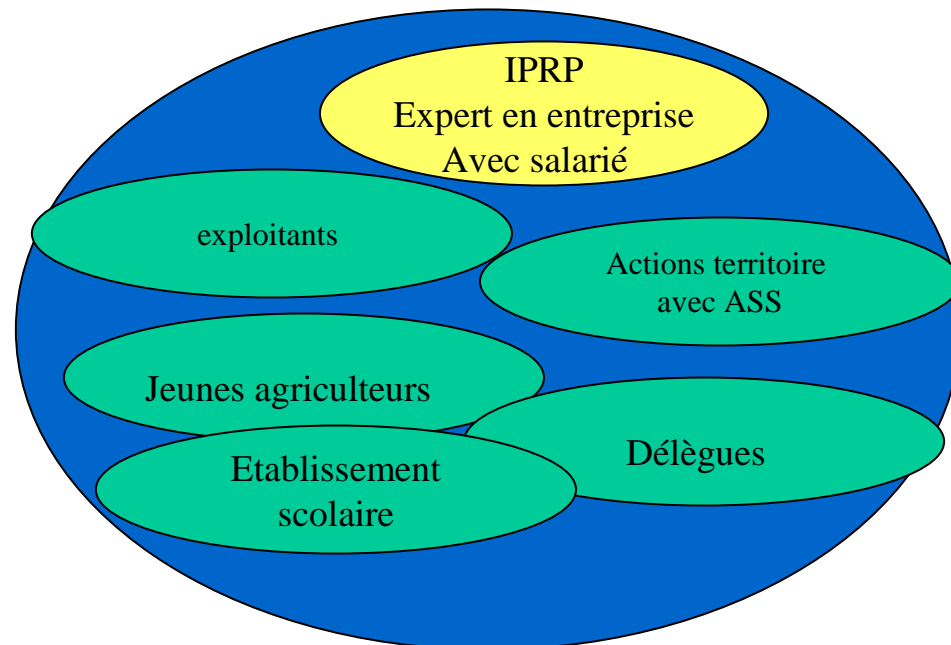
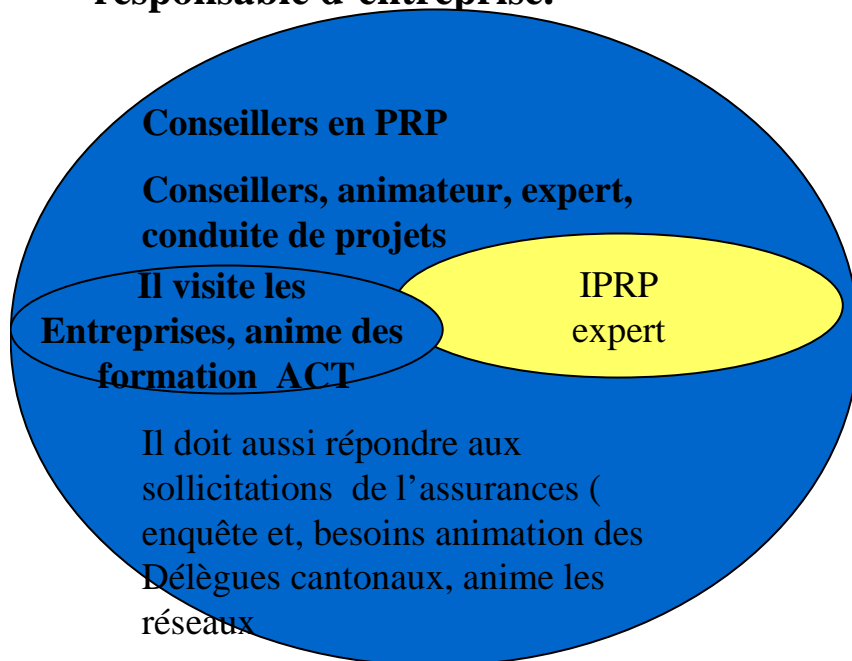
Le service PRP a des missions plus étendues que l'IPRP.

Il doit surtout promouvoir la prévention au près des adhérents de l'institution. Son cœur de mission est répondre à la commande de l'institution pour générer la demande des entreprises et des exploitants. Alors que l'IPRP s'inscrit dans une réponse à la demande formulée par le médecin et le responsable d'entreprise.

Le service prévention s'inscrit dans le champ des ressortissants agricoles. Il anime et intervient sur tous les publics qui sont assurés par la MSA.

Il répond aux besoins des services de la MSA.(enquête, salons ect.

Alors que l'IPRP intervient que dans la champ des entreprises qui emploient des salariés.



5° points de repère : Différences et points communs

le statut juridique des intervenants des organismes de prévention sont plus forts
que le statut des IPRP qui n'est que fonctionnel..

Les intervenants des organismes
de prévention

**Technicien conseil
a un agrément du ministère
de l'agriculture, il prête serment
Devant les tribunaux
C'est un salarié protégé.**

**Statut juridique protégé
Il est assermenté des MSA
Destiné à garantir son indépendance,
sa liberté d'accès à partir de son initiative
*Car les entreprises sont tenues
de le recevoir***

**IPRP des services SST
et consultants**

Bénéficie d'une habilitation
par un collège prévention de trois
organismes de prévention

**Paragraphe 1-2 IPRP bénéficie d'une
Protection fonctionnelle et
non juridique.
C'est un statut protecteur P 1-3-4 destiné
Son indépendance et sa liberté d'accès.
*Quand il agit sur demande et en accord entre
médecin et le responsable d'entreprise.***

Ouverture conclusive pour l'institution MSA

Les Niveaux d'enjeux pour l'institution MSA et ses adhérents :équilibre entre ses responsabilités légales et son souci d'une bonne gestion d'un service public

Le législateur a confié aux institutions la mise en œuvre d'un service public: Celui de promouvoir la prévention des risques professionnels pour les salariés des entreprises (CRAM- OPPBTP – MSA- ARACT)

Pour le régime agricole cette mission est confiée à la MSA depuis 1973 pour les entreprises agricoles. Elle est étendue aux exploitants depuis 2002. Cette mission c'est traduite par la mise en place d'un service prévention et la mise en place de conseillers assermentés par le ministère.

Les activités du service prévention traduisent la politique de l'institution en direction des publics précités..

Les entreprises sont tenues de recevoir ces conseillers. Ceux ci sont donc protégés et ont le pouvoir de mettre en œuvre les orientations de l'institution sans qu'il y ait besoin d'une demande.

Le législateur vient de confier aux services santé au travail l'obligation de mettre en œuvre la pluridisciplinarité.(loi 1è janvier 2002 article 193).

Deux moyens sont à leurs dispositions : soit embauché des IPRP soit établir des conventions pour des missions ponctuelles avec des consultants ou des organismes de prévention déjà reconnus: (CRAM- OPPBTP- ARACT *et en perspective la MSA!..*

Ces conventions traduisent des accords et conviennent de la définition des missions et des conditions de leurs financements.

Nb : dans la cas de la MSA les services santé au travail pourraient établir des conventions avec le service PRP pour convenir des conditions de la participation des conseillers aux demandes intervention formulées par le médecin du travail dans une démarche pluridisciplinaire.

Pluridisciplinaire. Il suffit simplement que le service PRPMSA soit reconnu comme IPRP au même titre que ces homologues de la CRAM OPPBTP et ARACT. *Il y a une erreur historique qu'il conviendrait de combler!*

Ouverture conclusive pour l'institution MSA et le service aux adhérents: *que peut et veut réellement l'institution ?*

L'institution MSA regroupe en son sein les deux services qui ont des statuts distincts et des obligations distincts et des savoirs faire distincts même si ils interviennent dans le même objectif qui est la prévention de la santé et sécurité au travail.

Il ne peut y avoir de confusion entre d'une part l'existence du service prévention qui tire sa légitimité du mandat social confié par les pouvoirs publics et d'autre part une volonté institutionnelle de promouvoir la santé et la sécurité au travail dans une logique de guichet unique.

Elle peut introduire une confusion des genres si elle permet au service santé de phagocytter le service PRP . En réduisant l'activité du conseiller à l'IPRP, elle réduit l'offre de service actuelle proposé à l'adhérent; Cette orientation revient à détourner la mission première confié à la MSA en 1973 de promouvoir la PRP en 1973.(

La MSA peut au contraire profiter de sa responsabilité légale confiée et de son pouvoir gestionnaire pour valoriser et élargir les offres de service actuels qui sont mises en œuvres par les deux services de santé (SST et sécurité au travail) et de PRP.

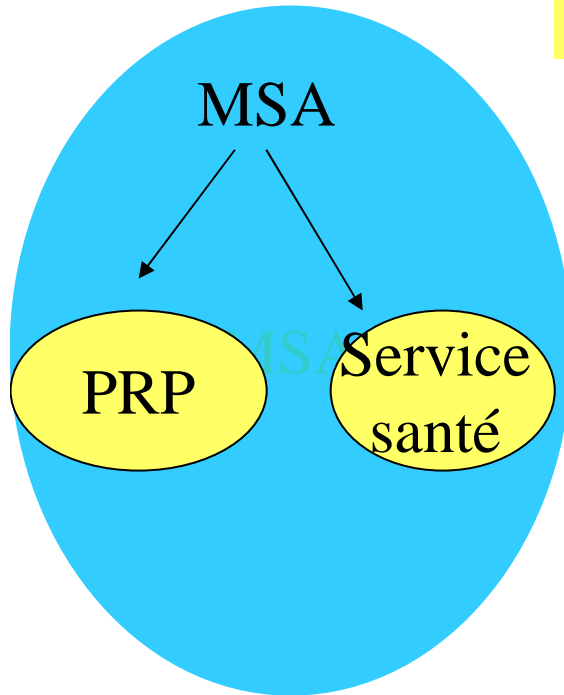
Cela suppose 1° que l'institution MSA prenne ses responsabilités et demande au ministère concerné que les services PRP et/ou les conseillers soient reconnus IPRP.au même titre que leurs homologues de la CRAM et OPPBTP

Cela serait bien si en même temps que l'institution demande à ce que l'on intègre la possibilité d'habilité les >IPRP.;

Cela suppose comme pour ce qui est fait avec l'ATEXA que les règles de répartition puissent permettre de rendre compte de l'activité du service PRP dans le cadre de la pluridisciplinarité et en cohérence avec la politique des MSA et le >PSST.

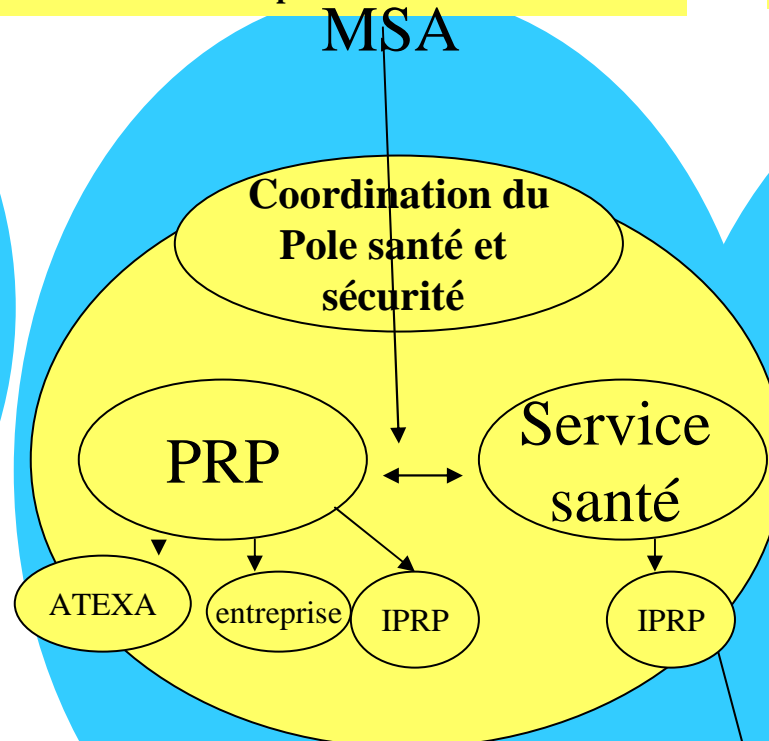
Trois scénarios possibles pour la MSA

La MSA sépare la gestion et la coordination des deux services



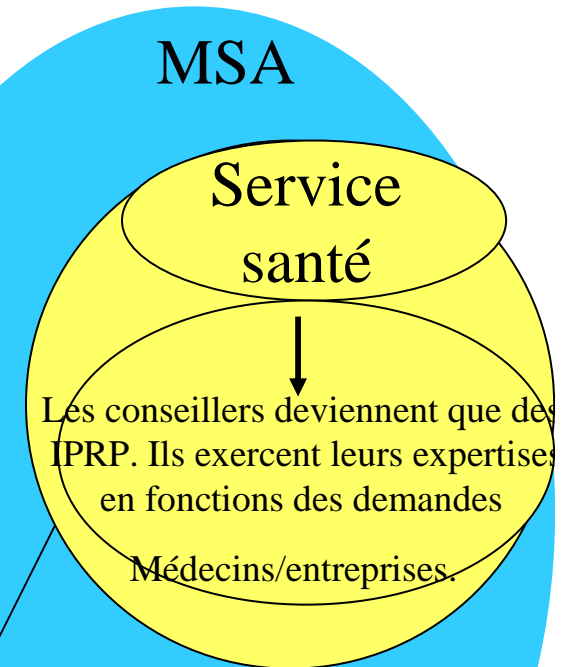
Le service PRP exerce ses missions qui lui sont dévolues Il est reconnu IPRP.. Le service santé peut passer convention avec la PRP dans le cadre de la pluridisciplinarité.

La MSA se valorise comme une institution de PRP
Elle promeut la PRP. IPRP est l'une des missions possibles du service PRP pour le compte de la SST.



Les deux services gardent leur initiatives et leurs prérogatives et l'institution intervient dans la définition des conditions intervention comme IPRP (comme pour ATEXA) .et la reconnaissance du SPRP comme IPRP.

La MSA se déleste de son mandat de PRP et délègue aux Service santé . Le service PRP se transforme en IPRP du service SST.



Risques : Les actions PRP seront orientés et enserrés dans les logiques SST en santé (plus d'Expertise, , réduction des offres de services à l'adhérent par réduction des compétences et initiatives des conseillers. . :



Que les discussions se poursuivent :

sur tous les niveaux de réalité, (politiques publique,
institutionnel, juridique, budgétaire et gestionnaire,

avec les interlocuteurs en responsabilité de la conduite de du
mandat de promouvoir la prévention RP confiée
par la Loi à l'institution et de son rayonnement..

Avec le souci d'une plus grande transparence.